

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
08/12/2014		F01114P0155

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une opération de logements s'élevant en R+5 au maximum, sur un niveau et demi de sous sol. Le projet est composé de 37 logements en accession, 109 logements locatifs et d'une résidence étudiante de 137 chambres auxquelles s'ajoute un logement de fonction. Par ailleurs le projet comprendra 187 places de parking.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°36 Permis de construire	Le projet développe une SDP de 13 321 m ² ventilée de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none">- 2 457.3 m² SDP de logements en accession- 7 118.8 m² SDP de logements locatifs intermédiaires- 3 744.5 m² SDP de résidence étudiante La surface du terrain après rétrocession est de 5 317 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet sera implanté en face du parc Ampère, au cœur du quartier Atlantis de la ville de Massy.

Le projet actuel consiste en la réalisation de :

- 37 logements en accession
- 109 logements locatifs intermédiaires
- 138 chambres pour étudiants et 1 logement de fonction
- 187 places de parking

Afin de mieux comprendre le projet dans sa globalité ainsi qu'en détail, un plan masse, des photographies aériennes, et une note de programmation sont annexés à ce formulaire (annexes 4 et 12)

4.2 Objectifs du projet

Le projet de Massy îlot K3 s'inscrit dans la volonté de la ville de Massy de redessiner et de renouveler de nombreux sites de sa commune et celui du quartier Atlantis (plan détaillé, annexe 2).

C'est un projet qui s'intègre dans un environnement urbain plus vaste répondant aux enjeux paysagers et d'accueil d'une population nouvelle.

Le parc Ampère, situé à proximité immédiate de la parcelle, est la ligne directrice à partir de laquelle a été dessiné le plan masse. Les orientations des bâtiments ont été pensées de façon à offrir le plus de vues sur le parc et les jardins intérieurs.

Le parti architectural garantit l'insertion urbaine du projet: les jeux de volumes simples et décalés créent de petits immeubles verticaux répondant aux logements déjà construits le long du parc. Les matériaux utilisés, lumineux et réfléchissant, assurent une continuité visuelle avec l'immeuble de bureaux qui fera face au projet, rue Y-J de Kerguelen.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés en une phase, démarrage des travaux prévu pour le second trimestre 2015.

Le terrain, livré nu, sera excavé dans les proportions nécessaires à la construction des parkings en sous-sol. Après la pose des fondations et la construction du parking, les bâtiments seront édifiés sur la parcelle, à l'angle des rues Alexandra David-Néel, Ella Maillart et Y-J de Kerguelen.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme, les logements pourront accueillir environ 423 personnes. Un sous-sol de 187 places permettra de répondre aux besoins des logements et de la résidence étudiante. Son accès depuis la rue Ella Maillart permettra de limiter les nuisances: les circulations s'effectueront essentiellement à l'arrière de la parcelle et seront de fait limitées côté parc. Les circulations piétonnes à l'intérieur du projet, se feront depuis la rue A-D Néel pour les logements en accession, mais également pour une partie de ceux en locatif intermédiaire. Pour l'ensemble des autres logements mais également pour la résidence étudiante, les accès se feront directement depuis les rues Y-J de Kerguelen et Ella Maillart. Les jardins situés au cœur de l'îlot seront inaccessibles pour les résidents.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande de permis de construire à été déposée le 8 octobre 2014.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie terrain	5 317m ²
SDP logement accession	2457.3 m ²
SDP logement LLI	7118.8 m ²
SDP Résidence étudiante	3744.5 m ²
Nombre de stationnement enterrés	187
Surface emprise non bâtie	1950 m ²
Surface de pleine terre	589 m ²
Nombre d'arbres plantés dans le cadre du projet	48

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rues Alexandra David Néel, Ella Maillart; Yves Joseph de Kerguelen
91300 MASSY

Coordonnées géographiques¹

Long. 48:722144"N

Lat. 2:268964"E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pas de lien fonctionnel avec d'autres projets.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain actuel a une superficie de 5 890 m².

Terrain nu et libre de toute occupation.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU en date du 17 janvier 2013

Le projet se situe dans la zone 3UP du PLU (cf. Annexe n°7 : Plan de zonage)

2.PPRI en date du 21 janvier 2014

3.ERNMT en date du 20 janvier 2014

4 Zac Ampère en date du 8 novembre 2007

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune partie de la parcelle cadastrée Y 319 ne se trouve dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de types I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection biotope. La ZNIEFF la plus proche se situe à 2 km du site (ZNIEFF 110320001 de type 1 des Bassins de Retenue de Saulx). Voir annexe 7.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Massy est concerné par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Paris-Orly qui a été approuvé le 21/12/12. Le site du projet n'est pas concerné. Voir annexe 8.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Massy a mis en place une ZPPAUP sur son territoire et identifie 3 secteurs de ZPPAUP : le Centre Ville, Villaire et Vilgénis. Le site du projet n'est pas concerné par ces secteurs.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche se trouve à moins d'un kilomètre au nord est du site et est répertoriée en classe 3.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Massy se situe dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Le PPRN a été prescrit par arrêté préfectoral du 21 janvier 2012. Le risque visé est l'inondation par la Bièvres.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le vendeur a certifié suite à l'examen des bases de données Basol et BASIAS que la parcelle ne fait pas partie des sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif. Les analyses de sols (Soler conseil en date du 24/02/2014) n'ont révélé aucune trace de pollution.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet se situe dans la zone de répartition des eaux de l'Albien. Voir annexe 9 Cependant, le projet n'aura aucun effet sur cette nappe. En effet, vu sa profondeur (+ de 400m) il n'y a pas de prélèvement d'eau prévu.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle concernée n'est pas incluse dans un périmètre d'un site inscrit ou classé.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000, répertorié au titre de la directive Oiseaux, le plus proche est situé à plus de 10km de la parcelle du projet. Ce dernier n'aura aucune conséquence sur le site Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve à environ 1 km de l'Église Sainte Marie-Madeleine qui est classée au titre de Monuments Historiques. Voir annexe 10.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement nu et libre de toute construction, dans une zone en cours d'urbanisation. c'est pourquoi le projet n'entraînera aucune perturbation sur le milieu puisqu'il n'est plus naturel. D'après la carte des composantes du SRCE, le site est répertorié en "tissu urbain", et n'est pas concerné par les objectifs du SRCE. Voir annexe 11.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est située dans une commune de sismicité de type Zone 1 (aléa très faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions de lumières proviendront des bâtiments d'habitation ou de la résidence étudiante.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des conteneurs enterrés seront réalisés par l'aménageur de façon à répondre aux besoins des futurs habitants et aux contraintes réglementaires</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site actuel est libre de toute construction. Le projet s'inscrit dans la continuité de l'urbanisation progressive du Quartier Atlantis: sa programmation correspond à celle des résidences récemment réalisées à proximité du site.</p>

6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La ZAC de la Bonde, qui a fait l'objet d'une étude d'impact, est proche du site du projet : environ 350m au sud est. Ce projet a pour but de créer 100 000m² d'activités et 15 000 m² de commerces ainsi que la création de voiries, de voies vertes et des transports en communs en site propre.

Le projet de la place du Grand Ouest a fait l'objet d'une étude d'impact qui portait sur plusieurs permis de construire dans la ZAC PARIS CARNOT. L'opération est mixte et comprend une dizaine d'immeuble de logements, des commerces en rez-de-chaussée, des activités (salles multiplex, centre des congrès), un hôtel ainsi que l'aménagement d'espaces publics et voiries.

La création et l'ouverture des voiries permettra de répartir les flux engendrés par les aménagements sur les différentes voiries composants les divers projets. De plus, les destinations des constructions sont variées : les logements prévus par le projet faisant l'objet de ce dépôt de cas par cas s'intègre dans un aménagement d'ensemble mixte du Sud de Massy.

6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aujourd'hui, le site du projet est un terrain nu et libre de toute construction.
Le projet se situe dans une zone en cours d'urbanisation avec d'une part, la livraison récente de l'école Vinci sur sa partie nord-ouest et d'autre part un immeuble de bureau sur partie sud-est, dont la livraison est prévue mi 2017.
L'opération va permettre la requalification d'un terrain aujourd'hui à l'abandon et va répondre aux besoins identifiés par la commune en terme de logements et de résidences étudiantes. Le développement des écoles du Plateaux de Saclay engendre en effet de nouvelles demandes.
Le projet ne présente aucun risque pour l'environnement et participe à l'équilibre socio-démographique du territoire massicois.
Les enjeux de pollution des sols sont pris en compte par le maître d'ouvrage. Les analyses de sols (Soler conseil en date du 24/02/2014) n'ont révélé aucune trace de pollution.
Enfin le projet nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la commune de Massy. Le Cahier des Charges de cession de terrain, en cours de modification, stipulera les nouvelles surfaces de plancher ainsi que la programmation prévue.
Les enjeux environnementaux ayant été analysés, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Extrait du plan de zonage du PLU de Massy
Annexe 7 : Localisations des ZNIEFF à proximité du projet
Annexe 8 : Extrait du PEB de l'aérodrome de Paris-Orly
Annexe 9 : Le projet dans le zone de répartition des eaux
Annexe 10 : Localisation des Monuments Historiques proches du site de projet
Annexe 11 : Extrait de la carte des composantes des SRCE
Annexe 12 : Note de programmation du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le,

14/10/2014

Signature

COGEDIM - RESIDENCE
Siège Social : 8, Avenue Delcasse
75008 PARIS
Tél. 01 56 26 24 00

Annexe 2 : Plan de situation (1/2)

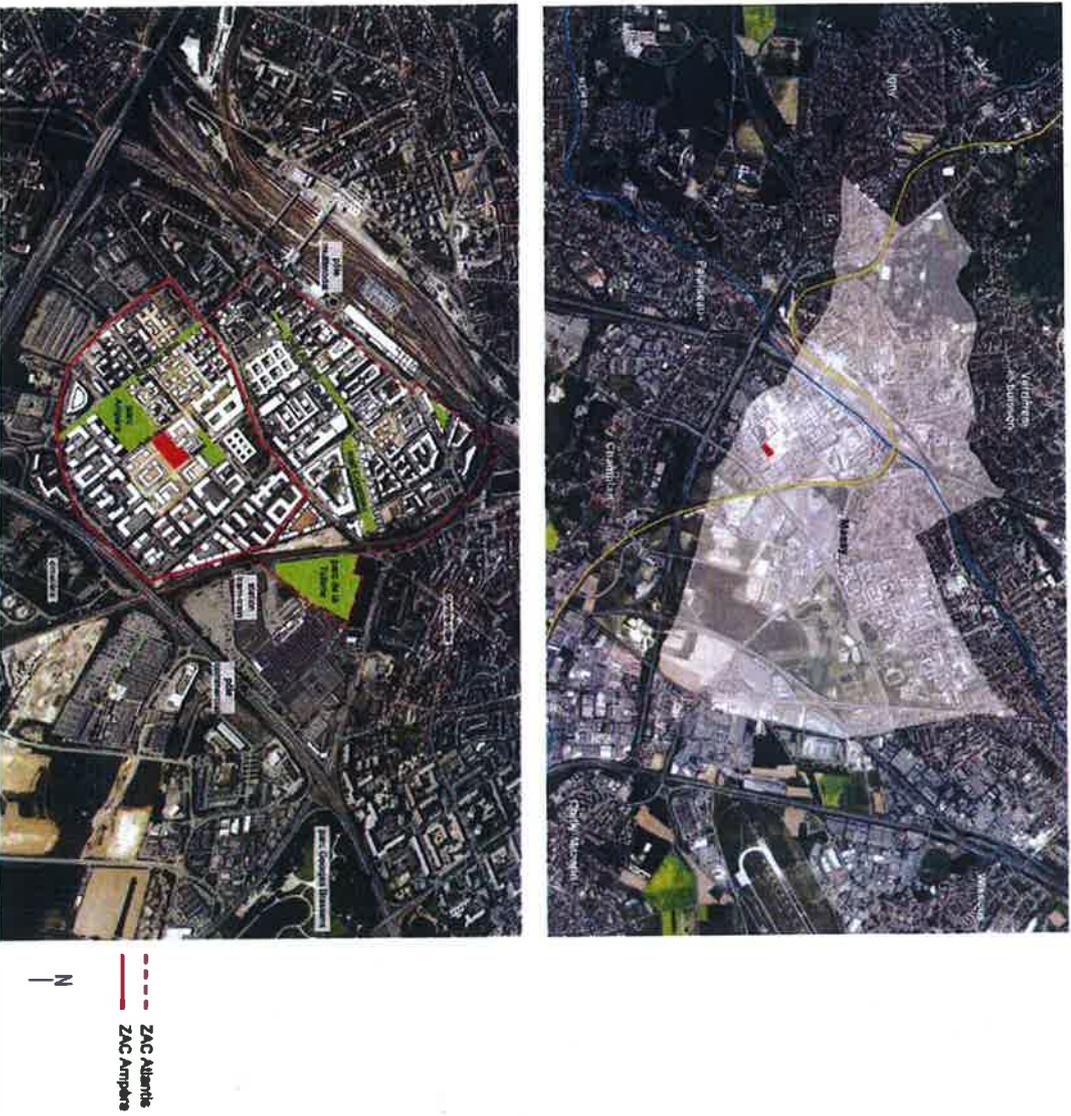
Annexe n°2



MATRIÈRE D'ORIGINE	MATRIÈRE D'ORIGINE	MOE	MOE PAYSANCIÈRE	BUREAU PARTICULIER	BUREAU DE CONTRÔLE	MASSEUR	URBANISME	SITE DE L'OPERATION	DATE	PROJET	PROJET	
COORDONNEES GEA N 48° 00' 00" E 12° 00' 00" 20000 Pieds	70000 Pieds 20013 Pieds	20013 Pieds	20013 Pieds	20013 Pieds	20013 Pieds	20013 Pieds	20013 Pieds	20013 Pieds	02/10/2014	1/25000	PC01	MASSY-Y319
PLAN DE SITUATION												

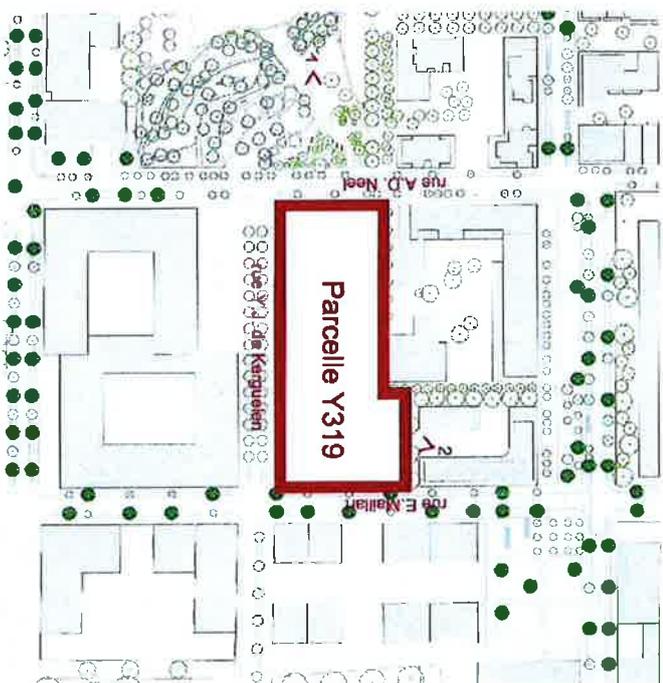
Annexe 2 : Plan de situation (2/2)

situation
Un flot au coeur de la ZAC Ampère.



Annexe 3 : Insertions (1/3)

Annexe n°3



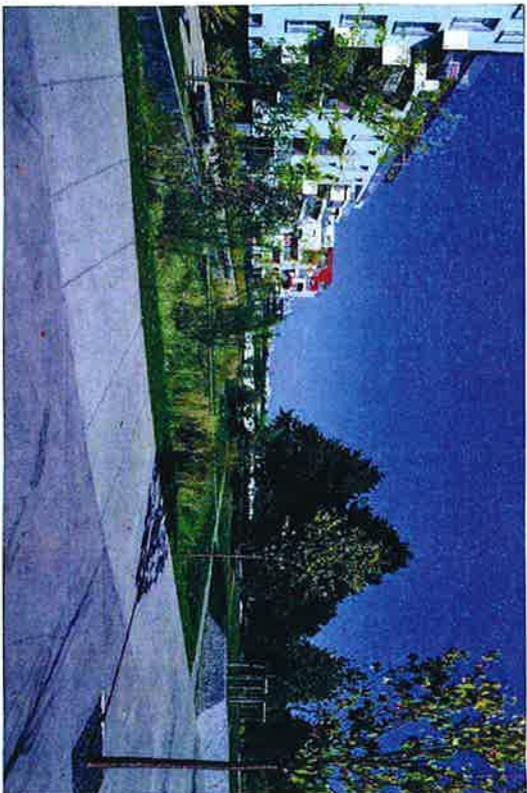
COGEDIM - RESSOURCES
 Siège Social : 2, Avenue Diderot
 75002 PARIS
 TEL. 01 56 26 24 00

MAITRISE D'OUVRAGE	MAITRISE D'OEUVRE	MOE PAYSAGISTE	BUREAU D'ETUDE	BUREAU DE CONTROLE	AMENAGEUR	URBANISTE	SITE DE L'OPERATION:	Date	Plan	Date	Plan	
COGEDIM RESSOURCES 2, Avenue Diderot 75002 Paris	TOLLA • DELILAND Atelier paysagisme 15, rue Guyon 93 Nordreuil 75013 Paris	ABJ & P3 Atelier paysagisme 15, rue Guyon 93 Nordreuil 75013 Paris	DRS le paysage et territoire 21, rue des Grands Minimes 75011 Paris	ESD ESD	Bureau de Contrôle 177, rue de la Chapelle 75018 Paris 2, rue Diderot - 75002 Paris	Bureau de Contrôle 177, rue de la Chapelle 75018 Paris 2, rue Diderot - 75002 Paris	Rue A.D. Noel Rue E. Mollier Rue J. de Kerguelen Rue V. de la Roche 75002 MASSY	06/10/2014	PC07	0	0	MASSY-Y319
Photo permettant de situer le terrain dans l'environnement proche												

2

1

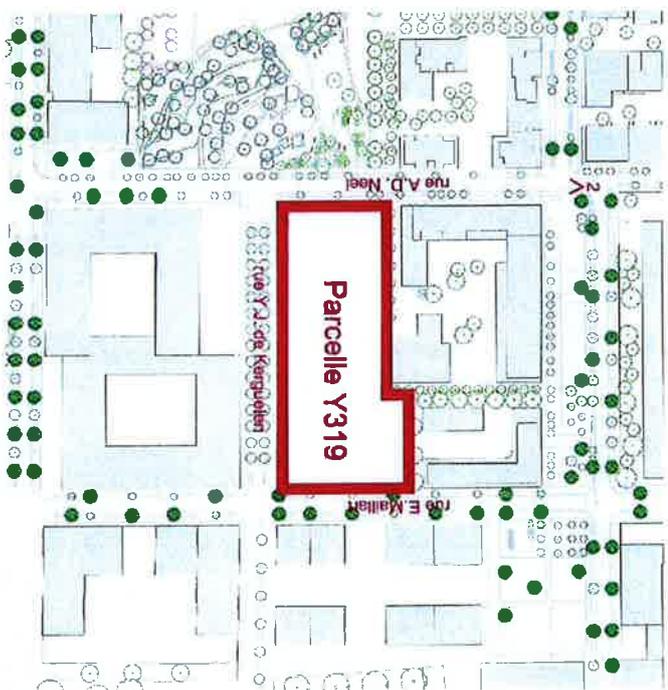
Annexe 3 : Insertions (2/3)



1 <



2

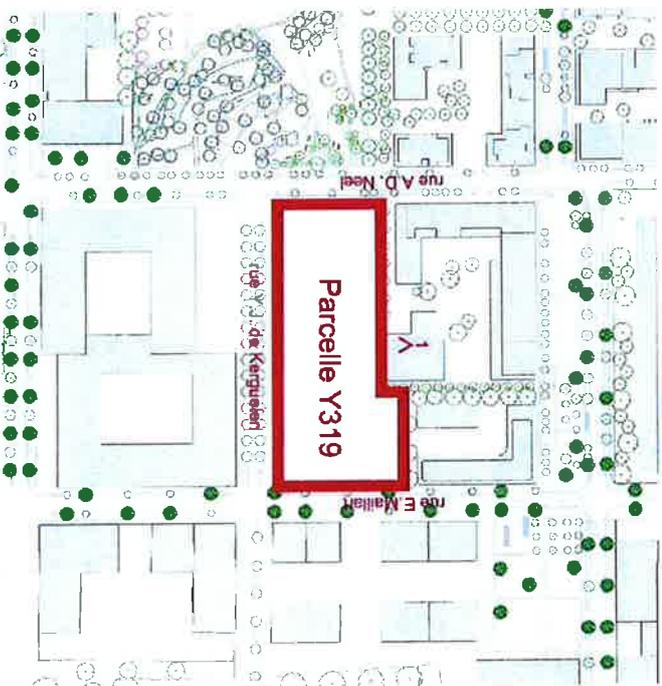


Annexe n°3

MATRISE D'OUVRAGE	MATRISE D'OUVRAGE	MGE PAYSAGISTE	BUREAU D'ETUDE	BUREAU DE CONTRÔLE	AMBAQUEUR	URBANISTE	SITE DE L'OPERATION
COGEDIM RESIDENCE 8, avenue Descazes 75008 Paris	TOLLUA & DELLELAND Atelier d'architecture 15, rue Guyon de Moreau 75013 Paris	M.G.E. P.M. Atelier de paysagisme et d'urbanisme 75011 Paris	PROJ. URBAINES et Services 21, rue Victor Fy Belaudine 75011 PARIS	Prudence et structures VMO ETDC	Coordonné technique Coordinateur Spé 877, avenue de Paris 13 ^e Canton 75013 Paris	Demoury 96, rue R. Avoa 91500 MASSY	Atelier Urbanisme 1 Bd Henri IV 15004 Paris
							Site de l'opération Rue V. de Kerpelien Rue E. Kallit 91500 MASSY
							Date : 03/10/2014
							Etat : Photo permettant de situer le terrain dans l'environnement urbain
							PC08-01
							MASSY-Y319

COGEDIM - RESIDENCE
Siège social : 8, Avenue Descazes
75008 PARIS
Tél. 01 86 26 24 00

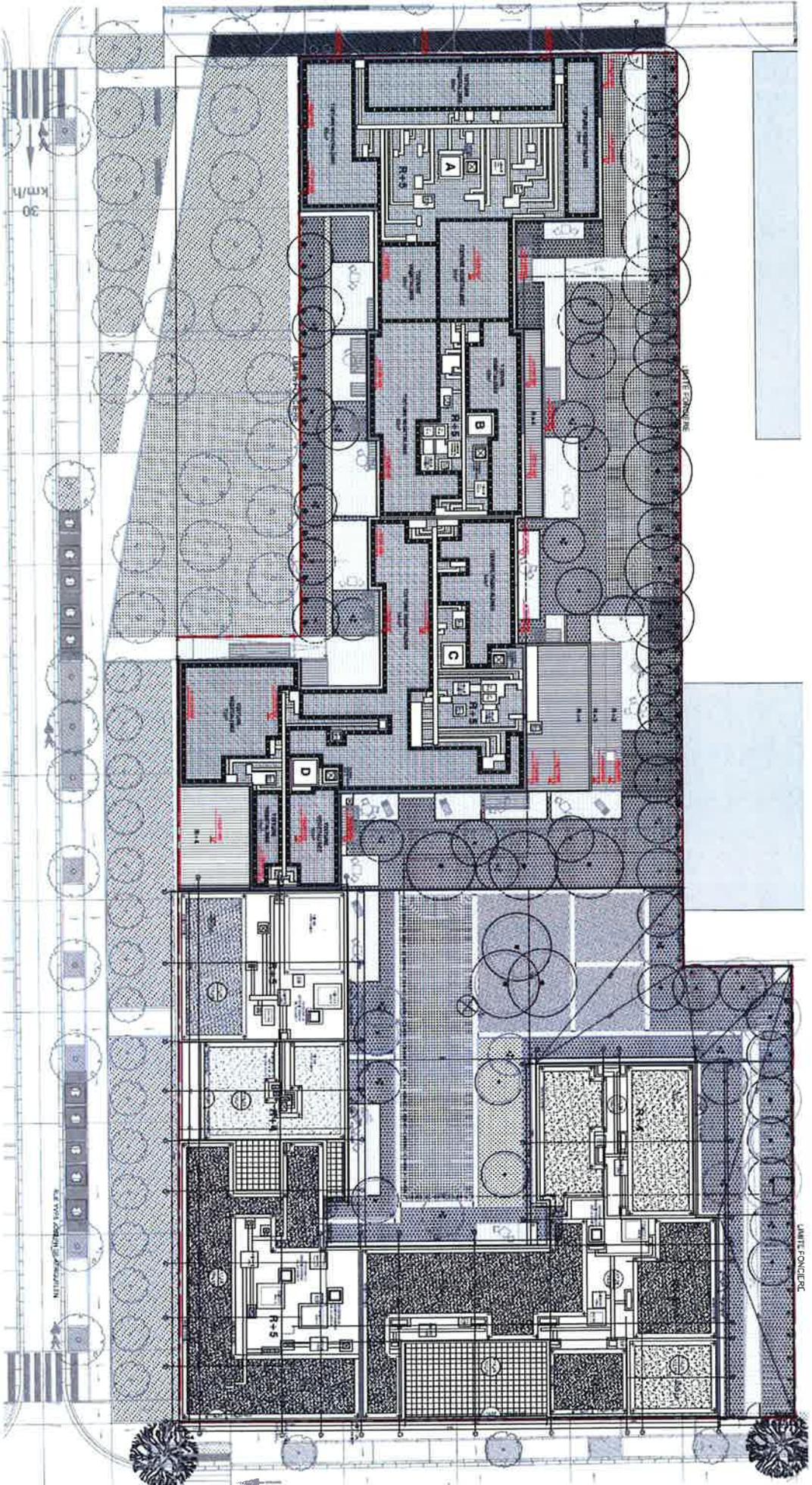
Annexe 3 : Insertions (3/3)



COGEDIM - RESIDENCE
 Skop, Sola, 1 & 2, Avenue de la Vallée
 75016 PARIS
 TEL. 01.55.22.24.80

MATRISE D'OUVRAGE	MATRISE D'OEUVRE	NOE PAYSAGISTE	BUREAU D'ETUDE	BUREAU DE CONTRÔLE	AMÉNAGEUR	URBANISTE	SITE DE L'OPERATION:
COGEDIM RESIDENCE 6, avenue de la Vallée 75016 Paris	TROUAT OULALAO Auteur de conception 15, rue Guyon de Moncau 75013 Paris	MA & SB Maître d'œuvre de conception 3, rue de la Vallée 75011 Paris	MAître d'œuvre 21, rue de la République 75011 PARIS	FRUITS & STRUCTURE VRD EPOC	SA, rue de la Vallée 8100 MASSY	ASIA PASCHEUR 1 Bd Fauril IV 75004 Paris	Site de l'opération: Rue de la Vallée Rue E. Malher 8100 MASSY
							Date: 03/10/2014 Plan: Photo permettant de situer le terrain dans l'environnement urbain PC08-2 MASSY-Y319

Annexe 4 : plan du projet



Annexe 5 : plan des abords du projet (2/2)

Annexe n°5



N

COGEDIM - RESSOURCES
 Siège Social : 71 rue de la République
 75011 Paris
 Tél. 01 56 60 44 00

MAITRISE D'OUVRAGE		MAITRISE D'OEUVRE		BUREAU D'ETUDE		BUREAU DE CONTROLE		AMENAGEUR		URBANISTE		SITE DE L'OPERATION:							
COGEDIM RESSOURCES 5, Avenue Descazes 75007 Paris		TOLLU & SALLIAND Atelier d'architecture 15, rue Guyon de Noyeul - 75011 Paris		M2 & P2 Atelier d'architecture et d'urbanisme 75011 Paris		M2 & P2 Atelier d'architecture et d'urbanisme 75011 Paris		VINO EPDC		BUREAU DE CONTROLE Coordinateur EPIC EPIC 87P, coordinateur EPIC EPIC 1100, coordinateur EPIC		SERRAVALLEY 85, rue N. Aron 91300 MASSY		Atelier d'urbanisme 1 80 rue IV 75004 Paris		Rue N. Clément Rue E. Vaillant 91300 MASSY		Date	
													03/10/2014		Scale 1/2000				
													PLAN DE SITUATION		PC01		M2		
															0		MASSY-Y319		